



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Paul CHRISTOPHE
Député du Nord
Membre de la Commission
des Affaires sociales
Conseiller départemental

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur


Paris, le 19 DEC. 2018

Réf :

Cher Monsieur

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 7 décembre 2018.

Si je partage vos préoccupations et autres constats, je me permets de revenir sur votre proposition d'user de l'article 68 de la Constitution dans l'idée de provoquer la destitution du Président de la République.

Cette proposition est malheureusement vouée à l'échec. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'article 68 et de prendre connaissance des dispositions prévues par la loi organique concernée.

Le principe de cette procédure repose sur le fait qu'il n'est pas question de juger la politique menée par un Président, mais d'apprécier son rôle comme gardien de la Constitution ce qui ne correspond pas en l'état aux motifs invoqués.

Je préfère m'inscrire en soutien de mesures socialement plus justes pour nos concitoyens, c'est le sens du mandat qui m'a été confié.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Paul CHRISTOPHE

Cordialement

